

Jugement ADD
N°0178/FD2/25 du
23/07/2025
NATI/2025/RP/00935 du
Parquet

Ministère Public
Contre
SANHONGOU
Barthélémy
(MD : 23/06/2025)

NATURE DU DELIT
Abus de confiance ;

DECISION :
Ordonne la mise en liberté
provisoire du prévenu
SANHONGOU Barthélémy

PIECES D'EXECUTION DELIVREES ----- ----- -----
--

DEBET

Visé pour timbre à -----Francs
Enregistré à Natitingou -----
Folio : -----Code : -----

LE RECEVEUR

AU NOM DU PEUPLE BENINOIS

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE DEUXIEME
CLASSE DE NATITINGOU

AUDIENCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU 23 JUILLET 2025

A l'audience publique du Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe de céans à Natitingou en date **du vingt-trois juillet deux mil-vingt-cinq** tenue pour les affaires pénales de flagrants délits par Madame **Melvina Rollande Bidossessi BINAZON**, Juge-Président, en présence de Monsieur **Sèmako Hervé HOUNSOU**, Substitut du procureur de la République et de Maître **Daouda ALASSANE**, Greffier, a été rendu le jugement ci-après :

LE TRIBUNAL

Par jugement avant dire droit (ADD)

Reçoit la demande de liberté provisoire formulée par SANHONGOU Barthélémy ;

Fait droit à sa demande et assorti cette liberté provisoire d'une caution de cinq cent mille (500.000) francs CFA ;

Renvoie la cause au 07 août 2025 pour continuation.

Ont signé,

LE GREFFIER,

LE PRESIDENT,

Daouda ALASSANE

Rollande M. B. BINAZON